

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA ROCHELLE

Accusé de réception en préfecture
017-261700108-20241004-20241017-393-DE
Date de télétransmission : 17/10/2024
Date de réception préfecture : 17/10/2024

Publié le 21/10/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2024

Sous la présidence de : Monsieur Jean-François FOUNTAINE

Autres membres présents : Madame Danièle CARLIER-MISRAHI - Monsieur Jean-Bernard HARENG - Monsieur Vivien JULHES - Madame Chantal MURAT – Madame Aya KOFFI - Madame Anne de CHALENDAR - Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX - Monsieur Eric PASQUIER - Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ Madame Frédérique MORANGE - Madame Anne-Marie BAUDON - Madame Françoise COHEN - Madame Catherine MARCY - Madame Delphine CHARIER.

Etaient absents/excusés : Monsieur El Abbès SEBBAR (pouvoir à Mme BAUDON) - Monsieur Jean-Claude COSSET.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ

Date de convocation.....	30 septembre 2024
Nombre de membres en exercice.....	17
Nombre de membres présents ou ayant donné procuration.....	16
Nombre de votants.....	16
Nombre d'absent	1
Pour.....	16
Contre	0
Abstention :	0

**N°3 : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – EHPAD DES MINIMES – DECISION MODIFICATIVE
N° 2**

Un remboursement d'assurance d'un montant de 9 791 € de la part de RELIENZ concernant un dégât des eaux survenu au mois de novembre 2023 dans l'établissement des Minimes a été versé au CCAS de La Rochelle. Ce remboursement permettra de couvrir une partie des frais occasionnés par les eaux.

Le Conseil d'Administration sur propositions du Président,
- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024 sont insuffisants, - décide de modifier l'inscription comme suit :

BUDGET MINIMES

I/F	Chap.	Fct	Article	R/O	Libellé	Fonctionnement		Investissement	
						Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
F	011		61521	Réel	ENTRETIEN ET REPARATIONS BIENS IMMOBILIERS	9 791,00			
F	019		7718	Réel	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		9 791,00		
	TOTAL					9 791,00	9 791,00		

CETTE PROPOSITION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE

Pour extrait certifié conforme.

Le Président du CCAS

Jean-François FOUNTAINE